



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents : 30  
Absents : 3  
Pouvoirs : 3  
Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 24 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSÉ  
Noelle CORNO  
Laurent GODET  
Muriel DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINÉ  
Frédéric CHATELLIER  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER  
Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Sylvie LAJEANNE  
Isabelle LE HEIN  
Martin MOTTET  
Oscar NAVARRO  
Charlotte PERCHER  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Thérèse TRESPEUCH.

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Katell ANDROMAQUE, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT.

**M. Oscar NAVARRO a été élu Secrétaire de Séance.**

**PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE HABITAT NANTES MÉTROPOLE - RÉTROCESSION À LA VILLE DE PARCELLES NON BÂTIES SITUÉES À MOULINE****DL\_2024\_06\_08**

Monsieur LE DUAULT expose :

Par délibération du 29 septembre 2014, la Ville validait la convention de gestion proposée par Nantes Métropole pour le portage au profit de la Ville, dans le cadre du programme d'action foncière-habitat, et à titre de réserve foncière, de diverses parcelles décrites ci-après :

- parcelles cadastrées AC n° 73 et 93
- parcelle cadastrée AB n° 556
- parcelles cadastrées AB n° 561 et 566
- parcelle cadastrée AB n° 554,

pour une surface globale de 1 443 m<sup>2</sup> et inscrites en zonage 1AUc.

Ces parcelles avaient été acquises par Nantes Métropole le 27 novembre 2013.

Ce secteur présente pour la collectivité un enjeu d'aménagement retracé dans l'orientation d'aménagement et de programmation de la Planche-Nord pour, notamment, offrir des logements qui, dans leur forme et leur taille, répondent à l'enjeu de mixité sociale.

A la fin des dix années de portage, Nantes Métropole cède donc ces parcelles à la Ville aux prix et frais d'acquisition initiaux, soit 14 473,46 €.

**Vu l'avis de la Commission Aménagement et Transitions réunie le 11 juin 2024,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- 1. APPROUVE** cette rétrocession foncière au prix d'acquisition indiqué de 14 473,46 € ;
- 2. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à la présente acquisition et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
**Le secrétaire de séance**

  
**OSCAR NAVARRO**



Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**

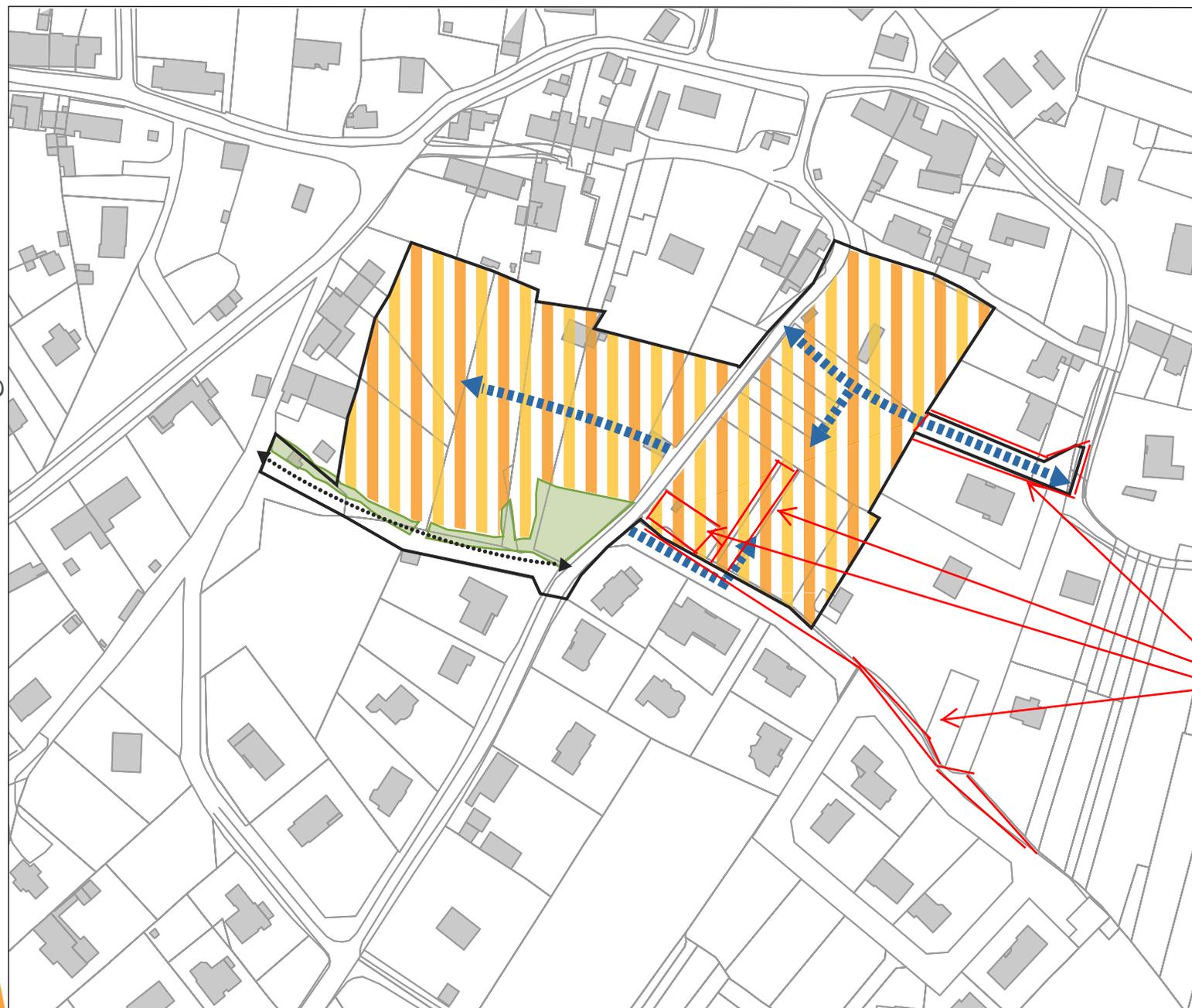
  
**FABRICE ROUSSEL**



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

# LA CHAPELLE-SUR-ERDRE - Mouline - La Planche Nord

Orientations d'aménagement



Périmètre des Orientations d'Aménagement

### LES PRINCIPALES AFFECTATIONS A CONFORTER OU A CREER

Habitat diversifié

### LES ESPACES PAYSAGERS A CONFORTER OU A CREER

Haie ou boisement

### EQUIPEMENTS LIES AUX DEPLACEMENTS

.Voirie à conforter ou à créer

Principe de voirie (amorce de liaison)

.Liaisons douces existantes ou à créer

En rouge: Terrains acquis par préemption par Nantes Métropole dans le cadre du programme d'action foncière-habitat.

